



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement 666-14

Zonage : modification afin de construire une caserne dans la zone P-36

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 août 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 666-14 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de permettre l'implantation d'une caserne d'incendie dans la zone P-36

Ce projet de règlement a notamment pour effet de permettre la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot sur le lot 1 575 693, situé au coin de la 3^e Avenue et du boulevard Perrot, qui était jusqu'alors occupé par la piscine municipale extérieure.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 5 septembre 2023 à 18 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 666-14 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 août 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière